

François FOUCHET
Notaire
Successeur de Me Podolsky
6, place des Ormeaux
65330 GALAN

Téléphone 05 62 99 70 07
Télécopie 05 62 99 78 16
C C P Toulouse 91 75 P

Etude fermée le Samedi après-midi
et le lundi matin

GALAN, le 13 octobre 1999

ATTESTATION.

JE SOUSSIGNE, Monsieur LOISEAU Jean-Pierre, clerc habilité de Me. FOUCHET,

Certifie et atteste que Me. FOUCHET est chargé de recevoir un acte de vente :

Par Monsieur BARRAUD Francis Bernard, né à TARBES, le 19 février 1955, gérant de société, et Madame LALANNE Marie-Christine Andrée, née à BIRON (64), le 13 décembre 1955, enseignante, son épouse, demeurant ensemble à AUREILHAN (65800), 5 rue de la République,

Au profit de Monsieur DASTE Jean François Christian Marcel, né à TARBES (65), le 1^{er} février 1959, consultant en entreprises, et Madame GOURGUES Marie Paule, née à TARGON (33), le 28 août 1959, employée de banque, son épouse, demeurant ensemble à SEMEAC (65600), 2 rue du Balaitous;

De l'immeuble suivant :

Commune d'AUREILHAN (65) :

Un ensemble immobilier situé 5 rue de la République, comprenant maison d'habitation élevée sur terre-plein d'un rez-de-chaussée et d'un étage, grenier au dessus, avec bâtiment annexe, dépendances, cour et jardin, d'une contenance totale de dix huit ares trente quatre centiares (18a 34ca), le tout cadastré section AH, lieudit "Marque Devant", numéros :

- 47 pour douze ares vingt sept centiares (12a 27ca),
- 48 pour six ares sept centiares (6a 07ca);

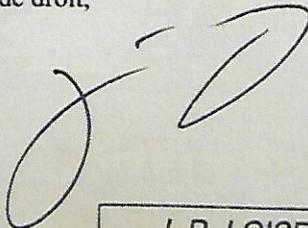
En ce compris divers biens mobiliers garnissant ledit immeuble,

Moyennant le prix principal de UN MILLION QUATRE CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (1.450.000 F) stipulé payable comptant à la signature de l'acte.

Lequel prix s'applique à l'immeuble proprement dit à hauteur de 1.350.000 francs et aux biens mobiliers à hauteur de 100.000 francs.

Les frais de l'acte à intervenir, en ce compris ceux afférent à un prêt d'un montant envisagé de 1.000.000 francs, sont évalués à titre provisionnel à la somme de 98.500 francs.

Fait pour valoir et servir ce que de droit,
A GALAN, le 13 octobre 1999.




J.-P. LOISEAU

Clerc habilité

03.11.1998

François FOUCHET
Notaire
Successeur de Me Podolsky
6, place des Ormeaux
65330 GALAN

Téléphone 05 62 99 70 07
Télécopie 05 62 99 78 16
C C P Toulouse 91 75 P

Etude fermée le Samedi après-midi
et le lundi matin

GALAN, le 13 octobre 1999

ATTESTATION.

JE SOUSSIGNE, Monsieur LOISEAU Jean-Pierre, clerc habilité de Me. FOUCHET,

Certifie et atteste que Me. FOUCHET est chargé de recevoir un acte de vente :

Par Monsieur BARRAUD Francis Bernard, né à TARBES, le 19 février 1955, gérant de société, et Madame LALANNE Marie-Christine Andrée, née à BIRON (64), le 13 décembre 1955, enseignante, son épouse, demeurant ensemble à AUREILHAN (65800), 5 rue de la République,

Au profit de Monsieur DASTE Jean François Christian Marcel, né à TARBES (65), le 1^{er} février 1959, consultant en entreprises, et Madame GOURGUES Marie Paule, née à TARGON (33), le 28 août 1959, employée de banque, son épouse, demeurant ensemble à SEMEAC (65600), 2 rue du Balaitous;

De l'immeuble suivant :

Commune d'AUREILHAN (65) :

Un ensemble immobilier situé 5 rue de la République, comprenant maison d'habitation élevée sur terre-plein d'un rez-de-chaussée et d'un étage, grenier au dessus, avec bâtiment annexe, dépendances, cour et jardin, d'une contenance totale de dix huit ares trente quatre centiares (18a 34ca), le tout cadastré section AH, lieudit "Marque Devant", numéros :

- 47 pour douze ares vingt sept centiares (12a 27ca),
- 48 pour six ares sept centiares (6a 07ca);

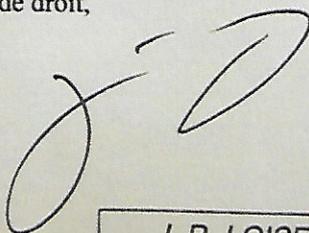
En ce compris divers biens mobiliers garnissant ledit immeuble,

Moyennant le prix principal de UN MILLION QUATRE CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (1.450.000 F) stipulé payable comptant à la signature de l'acte.

Lequel prix s'applique à l'immeuble proprement dit à hauteur de 1.350.000 francs et aux biens mobiliers à hauteur de 100.000 francs.

Les frais de l'acte à intervenir, en ce compris ceux afférent à un prêt d'un montant envisagé de 1.000.000 francs, sont évalués à titre provisionnel à la somme de 98.500 francs.

Fait pour valoir et servir ce que de droit,
A GALAN, le 13 octobre 1999.




J.-P. LOISEAU
Clerc habilité
03.11.1998